

**Nombre de conseillers**En exercice : **26**Présents : **17**Absents : **9**- dont suppléés : **1**- dont représentés : **5**Votants : **23**- dont « pour » : **23**- dont « contre » : **0**- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le deux février se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, Mme BANCILLON BOE Fabienne, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel et REYNAUD Frédéric.

**EXCUSES** : Mmes ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GARCIER-RICHAUD Hélène ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, MM. FRANQUEBALME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth, OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, CAPEL Denis ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique et GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel.

**ABSENTS** : Mme MATTERA Wendy, M. ISOARD Bernard.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme OCCELLI Chloé.

**N° ordre : 15****Délibération n°2023/15****OBJET : RENOVATION DU BÂTIMENT DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS ET CREATION DE LA MAISON DES SERVICES ET DES SOLIDARITES – APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATION, CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** que depuis 2021 les pompiers ont totalement libéré le rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancien centre de secours sis 9 avenue de Nice à Barcelonnette, soit un espace disponible comportant 210 m<sup>2</sup> de bureaux et 320 m<sup>2</sup> de garages ;

**CONSIDERANT** que ce bâtiment, qui abrite également 6 logements aux niveaux 1 et 2, est ancien et nécessite une rénovation énergétique pour laquelle des subventions ont déjà été acquises suite à la délibération n°2021/29 du 25 février 2021 : **173 988 € au titre de la DSIL<sup>(1)</sup> « rénovation énergétique » (Fonds d'État) et 150 000 € au titre du CRET2<sup>(2)</sup> (Fonds Région SUD) ;**

**CONSIDERANT** par ailleurs qu'il est indispensable, afin de répondre aux normes d'accessibilité et de confidentialité nécessaires à ce service, de trouver de nouveaux locaux pour la **Maison France Services (MFS)**, actuellement située dans les locaux de l'hôtel de ville de Barcelonnette, et qu'il serait stratégique de rapprocher ce service du **Centre Médico-Social (CMS)** et de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (**ADSEA 04**) ;

**CONSIDERANT** que les locaux de l'ancien centre de secours pourraient être rénovés et réaménagés pour accueillir ces 3 services regroupés au sein d'une **Maison des Services et des Solidarités** ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Départemental a donné son accord pour que le CMS rejoigne cette nouvelle Maison des Services et des Solidarités ;

**VU** le programme d'opération qui lui est présenté pour un coût global d'opération de **1 300 000 € HT**, comprenant **500 000 € HT pour la rénovation énergétique** et **800 000 € HT pour l'aménagement de la Maison des Services et des Solidarités** ainsi que les aménagements extérieurs ;

**CONSIDERANT** que sur la base de ce programme d'opération, un appel d'offres a été lancé fin 2022 en procédure adaptée pour trouver un groupement de maîtrise d'œuvre, que 4 offres ont été reçues et analysées, et qu'après analyse des offres, la Commission MAPA propose de retenir l'offre du groupement **MV Architectes** (architecte mandataire) / Christophe CULOMA (architecte) / ADRET (bureau d'études thermiques / fluides) / SARL ESTER (bureau d'études structures) pour un **montant d'honoraires de 97 125 € HT** ;

**VU** le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Tranche 1 : Rénovation énergétique</b>		
DSIL <sup>(1)</sup> 2021	34,8 %	173 988 € <sup>(1)</sup>
CRET2 <sup>(2)</sup>	30,0 %	150 000 € <sup>(2)</sup>
Autofinancement CCVUSP	35,2 %	176 012 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>500 000 € HT</b>

<b>Tranche 2 : Programme Maison des Services et Solidarités : Aménagement du rez-de-chaussée et des extérieurs</b>		
FEDER <sup>(3)</sup> Rural	47,2 %	378 000 € <sup>(3)</sup>
Département 04	17,5 %	140 000 €
Autofinancement CCVUSP	35,3 %	282 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>800 000 € HT</b>

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 004-200072304-20230208-D202315-DE

TOTAL OPERATION (T1 + T2)		
Subventions	64,8 %	841 988 €
Autofinancement CCVUSP	35,2 %	458 012 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 300 000 € HT</b>

(1) DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Obtenu sur une enveloppe initiale de 405 000 € HT

(2) CRET2 Contrat Régional d'Équilibre Territorial - Obtenu sur une enveloppe initiale de 405 000 € HT

(3) FEDER Fonds Européen de Développement Régional – 60 % de 630 000 € HT (enveloppe éligible)

**VU** l'avis de la commission MAPA réunie le 19 janvier 2023 ;

**VU** l'avis favorable de la commission jeunesse et services au public réunie le 6 février 2023 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, vice-président,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme d'opération qui lui est présenté, son coût prévisionnel estimé à 1 300 000 € HT ainsi que son calendrier prévisionnel de réalisation,
- **APPROUVE** l'offre du groupement de maîtrise d'œuvre représenté par MV Architectes pour un montant d'honoraires de 97 125 € HT et autorise la Présidente à signer le marché et toutes les pièces afférentes,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter la subvention de l'Europe au titre du FEDER Rural,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter la subvention du Département 04 dans le cadre du Contrat de Solidarité Départementale,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à ces financements,
- **AUTORISE** la Présidente à lancer un appel d'offres pour les travaux par voie de marché à procédure adaptée, et à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses et en recettes au budget de la communauté.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

